

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 24 MARS 2017

❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUD,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maité POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

9e - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE - PHASE 3

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose qu'en 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le cinquième projet est l'aménagement de l'Hôtel de Ville - phase 3

Objectifs poursuivis :

Améliorer et sécuriser l'accueil des publics de l'Hôtel de Ville.
Réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Nature du projet :

Il s'agit de rénover et de sécuriser les salles de réunions largement ouvertes au public (associations, assemblée délibérante, partenaires institutionnels) ainsi que leurs accès. La salle du conseil, le hall de l'étage, les escaliers latéraux amenant aux bureaux du maire et aux bureaux des agents travaillant au contact des associations oloronaises. En matière de sécurité, le local informatique de la Mairie fera également l'objet d'un aménagement spécifique.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie poursuit par ailleurs ses efforts de maîtrise de l'énergie, des activités notamment en termes d'économies d'énergie inscrites dans sa politique communale en matière de transition énergétique et écologique. A cet effet, des menuiseries extérieures seront remplacées pour une meilleure isolation du bâtiment et, la couverture-toiture de l'Hôtel de Ville sera remise en état afin de réduire la déperdition d'énergie.

Montant total HT : 291 500,00 €

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,

- **VALIDE** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 24 mars 2017.
Suivent les signatures.-

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

AFFICHE LE 29/03/2017



Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/03/2017